



Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le SAR/ALE25b dit « Fabrique d'allumettes » à LESSINES

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

1. CONTEXTE DU PROJET

<u>Breve description du projet</u> :	Réhabilitation d'un site de 3 ha ayant accueilli une activité d'industrie allumettière. Le projet vise le réaménagement du site en vue d'y développer un parc d'activités économiques.
<u>Demande</u> :	Arrêté provisoire
<u>Localisation</u> :	entre la Dendre et la rue René Magritte au nord du centre de LESSINES
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle et zone d'habitat
<u>Demandeur</u> :	Intercommunale de Développement économique du Tournaisis
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	8 décembre 2010

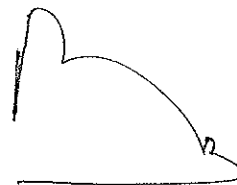
2. AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d’arrêté.

La CRAT relève que le site est implanté dans le zoning Nord de Lessines et se situe à environ un kilomètre du centre-ville et 650 mètres d’une gare. Au vu de cette localisation ainsi que du relief peu accidenté et du faible morcellement parcellaire du site, celui-ci présente des opportunités de réaménagement en vue d’accueillir des petites activités économiques et de répondre ainsi à un besoin identifié au sein de la commune.

Toutefois, la CRAT attire l’attention sur le fait que le site se situe en zone d’aléa moyen d’inondation et recommande que toutes les mesures soient prises afin de garantir un bon écoulement des eaux.

La CRAT estime par ailleurs le périmètre du site à réaménager cohérent, celui-ci correspondant aux parcelles occupées par l’ancienne activité. Cependant, elle recommande que le réaménagement du site soit envisagé de manière globale avec le site à réaménager « la Malterie » localisé au sud du présent périmètre.



Philippe BARRAS,
Président